

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Jeanne-Lajoie
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-10
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Yasmine, Mohamed, Salma, Sophia, Elyas et Nadia (5^e et 6^e)

Nom de la direction de l'école : Karima Foul; D. / Laurence Nocandy; DA.

Membre du personnel enseignant : Ndeye Diele Gueye, Jean Tcheuffa, Asma Taileb, Ana Paola Gomez, Nadège Pieronne

Membre du personnel non-enseignant : R'kia Daria

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mme Cheima

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangué

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Marie A. Adjanohoun

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et/ ou les approches proactives , p.ex., (relationnel, communication et/ou check-in) au quotidien : 100 % de classes	• Tout le personnel enseignant et non enseignant a été formé sur les cercles proactifs et réactifs. • Formation des nouveaux membres du personnel enseignant sur les cercles proactifs et réactifs. • Cercles relationnels rapides • Avant et/ou après les récrés – avec zones de régulation si nécessaires (titulaires, spécialistes etc.) • Enseignement explicite aux élèves sur les cercles proactifs et réactifs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique et par des mises en situation fictives. • Organiser les cercles à fréquence fixe (ex. : 1 fois par semaine). • Utiliser le bâton de parole.		Octobre 2025 Toute l'année

	- Définir des règles de respect lors des cercles. - Check out quotidien en cours de ÉPS pour prévenir situations potentiellement conflictuelles - Formation ESB pour tout le personnel enseignants titulaires (deux enseignants sont déjà formés).		
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles réactifs et/ou approches réparatrices , p.ex., (réparateurs) au besoin :100% de classes	Cercles réparateurs seront mis en pratique si une situation affectant le climat de classe advienne		Octobre 2025 Et toute l'année
Pourcentage de classes qui intègrent les valeurs du conseil 100%.	Calendrier des valeurs : enseignement des valeurs (RA et critères) +reconnaissance des élèves qui ont fait preuve de cette valeur : élèves sont reconnus à l'échelle de leur classe et viennent placer leur nom (sur auto-collant) sur l'affiche de la valeur		Mai 2026
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	Moyen Format /outil) de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode (Façon) de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	- Ressources du conseil – écoles sécuritaires et bienveillantes - Boîtes DIRE/MERCI	- Radio scolaire - Leçons explicites dans les classes. P.ex.,	Novembre 2025

	• Présentation des ateliers en classe (TS, TS en santé mentale, CP - Volet écoles sécuritaires et bienveillantes, centre francophone. • Vidéos, saynètes ou mises en situation pour susciter la réflexion. • Affiches claires et visibles dans les couloirs, toilettes, classes, • Message clair « Non à l'intimidation ». • Cercles proactifs pour discuter de l'intimidation, du respect, de l'empathie. • Donne une voix aux élèves et favoriser l'écoute et la prévention. • Activité DIRE/MERCI tous les mercredis (Signalement confidentiel). • Semaine contre l'intimidation (activités, messages).	• Assemblé (droit de la personne) • Ateliers systémiques au courant de l'année. P.ex., Brave • Lors des enquêtes • Pictogrammes pour les plus jeunes. • Port du chandail rose pour soutenir une cause. • Participation de tous aux activités systémiques selon le calendrier des dates importantes et des diversités.	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	• Journée pédagogique • Ateliers en classe (TS, TS en santé mentale, CP - Volet écoles sécuritaires et bienveillantes, centre francophone. • Direction • Tout le personnel est formé sur les incidents violents.	• En personne • Ressources • Teams • Formations • Ateliers • Modélisations • Rencontres • Affichages	28 novembre

	• Partage des documents et ressources sur le Teams de l'école. • Politique et directive partagées. •		
Communication à l'intention des parents :	• Le PPIMI est présenté au conseil d'école. • Le PPIMI est affiché sur le site de l'école. • Informer les parents par courriel des dates des ateliers et en faire la promotion. • Affichage des ateliers sur la porte d'entrée de l'école. Lettre • Réseaux sociaux • Événements de l'école (soirée d'information, rencontre parents-enseignants, ...)	• Par écrit • Site web • Appels aux parents • À l'orale : Soirée information	31 octobre Toute l'année scolaire

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats	Échéancier
-------------------------	----------------------	-----------	------------

		(novembre, février et mai)	
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % de classes...	• CAP au début de l'année pour revoir et expliquer les matrices des comportements de l'école. • Mise en place des matrices à l'échelle de l'école (classes, couloirs, cour d'école, toilettes, ...) • Créer des vidéos pour chaque matrice pour consolider leur enseignement. • Enseignement des droits de la personne • Présentation aux élèves des activités (saynètes, chansons, poèmes, ...) vécues en classe en lien avec les droits de la personne / certificats. • Calendrier des valeurs enseigné avec certificats et activités ludiques mensuelles – Clés d'or • Communication parents : lettre qui présente les valeurs aux parents • Radio scolaire : messages en lien avec les valeurs ciblées	•	Octobre 2025
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : ____% Données de l'année passée -% des élèves qui vont maintenir un taux d'assiduité individuel égal ou supérieur à 90 %.	• Hebdo des parents • Lettres d'assiduité aux parents • Présentation des données au conseil d'école		Juin 2026

	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e		
2024-2025	58,8%	64,6%	82,4%	76,5%	70,4%	65,2%		
2025-2026								
Comparer les données de 2024-2025 aux données de 2025-2026 plus tard dans l'année.							Rencontres mensuelles de l'équipe de l'assiduité (TS et équipe de l'école)	
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 2024-2025 : 89% (94/106 élèves) Cible pour 2025-2026 : 92%							- Cercles proactifs et réactifs (titulaires et spécialistes) - Sentiment d'appartenance à l'identité de l'école (mascotte, tournois, concours, calendrier des diversités : activités connexes) - Ateliers BRAVE (Mat – 6^e) - Enfants Avertis - Moozoom (amorce pour les cercles, les valeurs, émotions) - Réactivité et suivis (registre des incidents, système des cartes rouges, jaunes et vertes)	Mai 2026
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.								
Indicateurs de réussite				Stratégies/activités			Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100 % de classes...				- Annonce, faits saillants, informations à la radio scolaire. - Activités en fonction de la diversité mis en vedette (1				Toute l'année

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | activité minimum par classe)
• Concours à l'échelle de l'école
• Programmation et présentation à la bibliothèque selon le calendrier. | | |
|--|---|--|--|

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :
- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés ([Ressources SMSO](#));
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons (enfants avertis) en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe (enseignants d'éducation physique);
- Création d'un coin calme dans la salle de classe et la salle sensorielle à l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation (zone de régulation et la boîte à outils);
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., journée jeux de société);

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;

- Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio scolaire le matin;
- L'hymne national autochtone tous les mercredis;
- Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
- Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le TEAMS de l'éducation autochtone;
- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ÉDAU qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);

Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;

- Participation aux activités systémiques du Conseil;
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles des différentes cultures;
- Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;

Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;

- Les élèves de la 5^e et 6^e année : activités multi âges, activités de jumelage de classe (littératie, numératie), levée de fonds;
- Mettre en place PALS dans la cour d'école des plus jeunes avec formation;
- Les brigadiers dans les autobus avec formation;
- Participation aux activités à l'école et celles de rétention, animées par l'équipe de l'animation culturelle

Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;

- Club de soccer pour le cycle moyen;
- Club de soccer pour le cycle primaire;

- Club de basketball;
- Club de lecture;
- Club épèle-moi Canada;
- Club tennis de table ;
- Comité éco-école;
- Club UNESCO ;
- Club d'Arts;
- Club de musique;
- Club d'improvisation avec les enseignants;
- Club d'improvisation avec l'animatrice culturelle ;
- Club d'échec;
- Atelier – club culinaire ;
- Club jeu de dames;
- Club tir à l'arc;
- Club des vrais amis;
- Club de justice social.
- Brigadier des autobus;
- Brigadiers des portes,
- Brigadiers de la francophonie.

Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

- BRAVE;
- Centre francophone.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ✚ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	✚ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : - Le chemin de la paix dans la cour d'école et dans les classes; - Check-in, check-out (la classe / élèves particuliers) - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Utiliser Moozoom pour illustrer comment réagir dans certaines situations - Assurer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police si nécessaire; - Informer les parents et les outiller; - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes;	• Toute l'année et au besoin

	- LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures)	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	- Ateliers Brave de la MJ à la 6^e année; - Boîte de dénonciation anonyme DIRE/MERCI dans les couloirs, au bureau et dans les classes; - Activité DIRE/MERCI dans les classes tous les mercredis; - Maintenir la confidentialité dans certaines situations; - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	Tout au long de l'année au besoin
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Effectuer une enquête impartiale; - Informer les parents; - Développer un relationnel de confiance avec les parents; - Appliquer les gestes réparateurs et des conséquences logiques et efficaces; - Communication régulière avec les parents et transparence; - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;	Tout au long de l'année au besoin

- Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);
- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;
- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;
- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;
- Intervention de la travailleuse sociale/ CP écoles sécuritaires et bienveillantes (ateliers à l'échelle de la classe)
 - o Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
 - o Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats	Échéancier
-------------------------	----------------------	-----------	------------

		(novembre, février et mai)	
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif 100 % du personnel <u>enseignant</u>	• Tout le personnel a été formé l'année dernière; • CAP au début de l'année pour tous les membres du personnel enseignant (comportement, matrice, cercles, ...); • Formation offerte pour les nouveaux membres du personnel enseignant - Mireille Zangué CP ÉSB; • Formation SCP donnée à deux enseignants; • Formation SCP sera donné à l'enseignante d'éducation spécialisée et l'éducatrice spécialisée.		Fin novembre 2025
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du registre d'incident: 100 % du personnel...	• Rappel du système des cartes au début de l'année et durant toute l'année; • Présentation du registre en début d'année; • Revoir les données du registre plusieurs fois dans l'année avec tout le personnel;		Fin août 2025 Et toute l'année
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel ...	• CAP au début de l'année sur le comportement, code de l'école, • Formation pratiques réparatrices aux nouveaux membres du personnel par Mireille Zangué - CP-ÉSB;		Septembre 2025

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : - Remplir un billet DIRE/MERCI; - Parler à son enseignant(e); - Parler à la direction; - Parler à ses parents. ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : - Être attentifs aux signes d'intimidation, même subtils; - Écouter activement les élèves qui leur en parlent, sans minimiser leurs paroles; - Intervenir rapidement pour mettre fin à la situation; - Documenter les faits de manière précise (qui, quoi, quand, où); - Informer la direction; - Assurer un suivi auprès de la victime, de l'auteur et des témoins, en collaboration avec les parents et la direction; - Favoriser un climat scolaire sain, en sensibilisant régulièrement les élèves au respect et à la non-violence. ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : - Informer l'enseignant(e) de leur enfant;	- Billet DIRE/MERCI - signalement des gestes d'intimidation pour notre école.

- Informer la direction;
- Encourager leur enfant à rester confiant.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec la direction de l'école
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;

- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)

